



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	TransfloTO-4 10W 30 50
Autres moyens d'identification	Pas disponible.
Usage recommandé	Lubrifiant
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Irving Blending & Packaging
Adresse	555 Courtenay Bay Causeway Saint John NB E2L 4E6 Canada
Téléphone	1.800.574.5823
Courriel	Pas disponible.
Numéro de téléphone d'urgence	1.800.424.9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-54-7	1-5*
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	0.1-1*

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		64742-65-0	0.5-1.5*
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-70-7	80-100*
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic		64742-56-9	0.1-1*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition *CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de manière symptomatique.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, linge). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter d'inhalier les vapeurs ou les émanations de ce produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvent dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvent dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	15 minutes	10 mg/m3
	8 heures	5 mg/m3

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	15 minutes	10 mg/m3
	8 heures	5 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	15 minutes	10 mg/m3
	8 heures	5 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	15 minutes	10 mg/m3
	8 heures	5 mg/m3
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	15 minutes	10 mg/m3
	8 heures	5 mg/m3

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
		2000 mg/m3 500 ppm	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. , solvent dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
	Plafond	1800 mg/m3	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie
appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
**Protection du visage/des
yeux**

Lunettes à coques ou de sécurité.

Protection de la peau
Protection des mains

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

**Considérations d'hygiène
générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Brun
Odeur	Pétrole
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.

Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	212.0 - 222.0 °C (413.6 - 431.6 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	0.8839 - 0.9002 @ 15°C
Solubilité	Négligiable
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	6.1 - 17.6 cSt @ 100°C 39 - 196.4 cSt @ 40°C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
Peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	< 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 5 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas disponible.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait

Carcinogènes selon l'ACGIH

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérogène

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Benzène (CAS 71-43-2)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Naphtalène (CAS 91-20-3)

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9) Probablement cancérogène pour l'homme.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Probablement cancérogène pour l'homme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Probablement cancérogène pour l'homme.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7) Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9) Carcinogène connu chez l'homme.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Carcinogène connu chez l'homme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Carcinogène connu chez l'homme.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Tératogénicité Pas disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas disponible.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--	--

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
--------------------------------------	---

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions

Sans objet

Réglementations Fédérales des États-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic Inscrit.
(CAS 64742-56-9)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic Inscrit.
(CAS 64742-56-9)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic Inscrit.
(CAS 64742-56-9)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Des distillats de pétrole. , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Benzène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérigène

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Inscrit : Juillet 1, 1989

Benzène (CAS 71-43-2)

Inscrit : Le 27 Février 1987

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
Naphtalène (CAS 91-20-3)
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Inscrit : Le 11 juin 2004
Inscrit : Le 19 avril 2002
Inscrit : Juillet 1, 1987

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/toxine qui nuit au développement

Benzène (CAS 71-43-2)
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)
Toluène (CAS 108-88-3)

Inscrit : Décembre 26, 1997
Inscrit : Juin 19, 2015
Inscrit : Août 7, 2009
Inscrit : Janvier 1, 1991

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/toxine qui nuit à l'appareil reproducteur femelle

Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Inscrit : Le 27 Février 1987

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/toxine qui nuit à l'appareil reproducteur masculin

Benzène (CAS 71-43-2)
Oxyde d'éthylène (CAS 75-21-8)

Inscrit : Décembre 26, 1997
Inscrit : Août 7, 2009

Inventaires

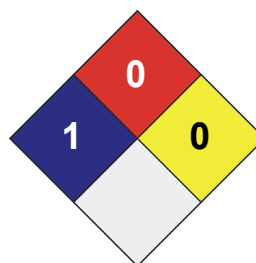
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir l'information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

10-Décembre-2020

Version n°

01

Date en vigueur

10-Décembre-2020

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pas disponible.

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.